

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 5 novembre 2012 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St- Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire- trésorier

Absences motivées :

Monsieur Éric Galipeau, conseiller
Monsieur Sylvain J. Forest, conseiller maire-substitut

Présence dans la salle : une (1) personne

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1211-262

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout des points suivants :

- 900-1 Clinique Santé Gracefield
- 900-2 Programme nouveaux horizons

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Prière
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} octobre 2012
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions
- 0.7 Rapport du maire 2012

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-1 CPGLC- Projet de forêt de proximité de la MRCVG
- 110-2 CMC, entrée du sous-sol- Autorisation d'entreprendre des travaux et d'engager une dépense
- 110-3 Léo Lapointe- Demande d'achat d'une parcelle de terrain
- 110-4 Dunton Rainville- Renouvellement, offre de services pour l'année 2013
- 110-5 Municipalité de Low- Demande de résolution d'appui
- 110-6 Festival Images et Lieux- Demande d'aide financière
- 110-7 Changement d'adresse civique-
- 110-8 Avis de motion- règlement de numéros civiques

- 110-9 Avis de motion- règlement 2011-294- SQ 2011-0007 portant sur les alarmes (modifié)
- 110-10 Adjudication d'un contrat pour l'achat de plaquettes et accessoires pour numéros civiques
- 110-11 ABVLBS – demande de déboursé d'une aide financière
- 110-12 Municipalité de Lac Sainte-Marie- Demande de résolution d'appui pour la société de transport de la Haute-Gatineau
- 110-13 Dossier de Bernard Labonté- quittance finale

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 31 octobre 2012
- 130-2 Présentation des comptes payés au 31 octobre 2012
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 29 octobre 2012
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 29 octobre 2012
- 130-6 État des activités financières- suivi du budget 2012

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-1 Politique sur l'identification de la présence d'un réservoir de propane de 100 livres et ou plus d'oxygène
- 200-2 Maxime Galipeau pompier- réclamation pour frais de déplacement
- 200-3 Autorisation d'envoi des rapports DSI-2003 à la MRCVG
- 200-4 Formation Pompier 1, section 1
- 200-5 Adoption d'une politique sur les codes incendies uniformisés
- 200-6 Adoption du formulaire de collecte de données pour les statistiques
- 200-7 Formation sur la vérification des avertisseurs de fumée
- 200-8 Règlement de constitution d'un service incendie
- 200-9 Sécurité incendie- Offre de Mobilonde

300 TRANSPORT

- 300-1 Sablière Lafontaine – Autorisation de paiement pour l'achat de gravier
- 300-2 Nomination d'un employé aux services des travaux publics

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

- 700-1 Bibliothèque : Autorisation d'entreprendre des travaux et d'engager une dépense

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 Rapport annuel 2011-2012 du poste de la SQ de la MRCVG
- 800-2 Municipalité de Déléage- demande d'appui
- 800-3 Communiqué (nouveau comité) structure de représentation des associations de lacs
- 800-4 CPTAQ- accuse réception de notre résolution dans le dossier de Denis Côté
- 800-5 Ministère de l'agriculture, pêcheries et alimentation- consultations territoriales
- 800-6 Des lacs de la région en danger
- 800-7 MRCVG- Ordre du jour du 16 octobre 2012
- 800-8 MRCVG- Procès-verbal du 18-09-2012
- 800-9 Nominations de 2013- Candidature pour l'ordre national du Québec

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1211-263

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} octobre 2012

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

- ▶ Conformément aux dispositions de l'article 955 du code municipal du Québec, le maire a lu et déposé son rapport annuel 2012 et il demande de le faire publier dans le journal la Gatineau, édition du jeudi 22 novembre 2012.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

R1211-264

CPGLC – demande d'une résolution d'appui pour leur mémoire

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du petit et du grand lac des Cèdres (CPGLC) demande une résolution d'appui de la Municipalité de Messines relativement à son mémoire présenté dans le processus de certification CSA-809, auprès de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en conclusion de son mémoire, la CPGLC exprime à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau sa volonté de prendre en charge l'aménagement du territoire visé par leur mémoire et d'en faire une « zone de conservation » à proximité et à l'intérieur du bassin versant du Petit lac des Cèdres et du lac Richer;

CONSIDÉRANT QUE la CPGLC a inscrit dans son mémoire à l'article 5, les objectifs généraux de la Corporation en égard à la « zone de conservation » proposée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines informe la CPGLC par la présente résolution qu'elle n'est pas contre un bon nombre des objectifs énumérés par la corporation à l'article 5 de son mémoire, mais ne peut endosser l'ensemble de ceux-ci.

Que la municipalité informe la Corporation du fait qu'elle a exprimé la volonté de vouloir changer le code de vocation du territoire visé à une zone de conservation, que ce type de changement relève du règlement de zonage de la Municipalité et que toute modification à celui-ci doit obligatoirement passer par la Municipalité.

Que la Municipalité considère être le seul représentant légitime des citoyens sur l'ensemble du territoire municipalisé de la municipalité de Messines et par conséquent ne peut appuyer la CPGLC dans sa présente démarche.

Que la Municipalité de Messines informe la CPGLC qu'elle n'est pas complètement fermée aux idées avancées dans leur mémoire, mais suggère plutôt de la mise en place d'un

comité de travail qui pourrait éventuellement faire rapport au conseil municipal permettant de déposer un éventuel projet d'aménagement et de mesures de protection de ces terres et ce au nom de tous ces utilisateurs.

ADOPTÉE

R1211-265

CMC, entrée du sous-sol- Autorisation d'entreprendre des travaux et d'engager une dépense pour un abri vitré

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite faire l'aménagement d'un abri vitré au dessus de l'entrée du sous-sol du centre multiculturel (côté nord du bâtiment);

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait réservé à même le budget 2012 une somme pour la construction d'un tel aménagement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat et l'installation d'un abri vitré chez l'entreprise Fenomax de Maniwaki au montant de 5332.71\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1211-266

Léo Lapointe- Demande d'achat d'une parcelle de terrain

CONSIDÉRANT QUE le citoyen monsieur Léo Lapointe, ci-après nommé le demandeur, demande à la municipalité de lui céder une parcelle de terrain, qu'il déclare être contiguë à sa propriété du 6 chemin Lapointe. Le demandeur dépose deux cartes du secteur, une première datant du 4 juin 2012, portant la mention « Plan de travail non-officiel » et une deuxième carte, datant du 27 janvier 2005, préparée par la Société Sylvicole de la Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a également déposé une demande d'achat de complément d'établissement 790 087 00 000 auprès de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, dont le comité multiressources en fait mention dans son compte rendu # 72, en date du 31 janvier 2011, dont le comité dit être en attente de la décision de la municipalité relativement à sa parcelle de terrain avant de se prononcer sur le complément d'établissement;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse des documents déposés par le demandeur, le service d'urbanisme de la municipalité informe le conseil que les cartes déposées ne permettent pas d'établir le titre de propriété du terrain, dit municipal, ni plus de la dimension de celui-ci ou de la localisation précise du terrain. De plus, la parcelle de terrain identifiée comme étant tpi, 50 (résidu), semble empiété dans l'emprise du chemin public, chemin Lapointe. Pour ces raisons il est recommandé, qu'un plan de situation soit préparé par un arpenteur-géomètre reconnu, permettant au conseil de prendre une décision éclairée relative à la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil informe le citoyen Leo Lapointe, qu'il est favorable à une éventuelle vente de la parcelle de terrain convoitée par ce dernier et ce, conditionnellement à ce-que la vente du terrain ne cause aucun préjudice présent ou futur au besoin de la Municipalité dans ce secteur.

Que la municipalité ne s'objecterait pas à la vente du complément d'établissement 790 087 00 000, si la vente du terrain ne cause aucun préjudice présent ou futur au besoin de la Municipalité dans ce secteur.

Que le citoyen monsieur Lapointe s'engage à faire préparer à ses frais un plan de situation par un arpenteur-géomètre reconnu de son choix. Le plan devra indiquer les mesures relatives à la largeur, à la profondeur et à la superficie du terrain, d'une déclaration relative au titre légal de propriété. De plus, le plan devra également démontrer les terrains contigus et l'emprise du chemin Lapointe en référence au terrain convoité.

Qu'une copie du plan soit déposée auprès de la municipalité pour fin d'analyse par le service de l'urbanisme et qu'une recommandation soit formulée par cette dernière au conseil pour décision de procéder ou non à la vente de la parcelle de terrain.

Que le conseil informe le citoyen monsieur Lapointe qu'advenant une décision favorable à sa demande, le prix de vente sera établi par un évaluateur agréé, qui utilisera la méthode de comparaison, dont les frais applicables seront ajoutés au prix de vente.

Que le conseil informe le citoyen Léo Lapointe que la décision de faire préparer un plan de situation relève de sa propre décision et advenant que le conseil décide de ne pas procéder à la vente du terrain suite à la réception de celle-ci, le demandeur ne pourrait réclamer à la municipalité les frais déboursés pour la préparation de celui-ci, ni aucun autre frais d'aucune nature relative ce dossier.

Note au procès-verbal : Qu'une cc de la présente résolution soit acheminé au comité multiressources de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

R1211-267

Dunton Rainville- Renouvellement de l'offre de services pour l'année 2013

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats Dunton Rainville de Montréal a fait parvenir une offre de services à la municipalité pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité retient les services de la firme d'avocats Dunton Rainville depuis un certain nombre d'années et que les membres du conseil sont satisfaits des services reçus au cours de la dernière année;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivet,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement du contrat de services avec la firme d'avocats Dunton Rainville de Montréal pour l'année 2013 tel que offert et ce, tel qui suit à savoir :

1. Un service de consultation téléphonique par le maire et les fonctionnaires, étude de règlement et résolution pour un montant de 700,00 \$ plus les taxes et déboursés pour l'année 2013;
2. Un taux horaire de 150,00\$/heure pour les procès;
3. 10% relativement à la perception des taxes municipales, plus les taxes (TPS & TVQ), enquêteur, s'il y a lieu et les frais de huissier.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1211-268

Municipalité de Low- Demande de résolution d'appui

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Low, par sa résolution # 153-09-2012, a fait parvenir à la municipalité une demande d'appui pour demander à la MRCVG qu'elle inclus un plan de Zone agricole dans son exercice de la mise à jour de leur plan d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est entièrement en accord avec la demande d'appui de la municipalité de Low et en conséquence désire les appuyer;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Francine Jolivet,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines appui la municipalité de Low dans leur demande qu'un Plan de zone soit rédigé dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement de la MRCVG et que ces derniers soient déposés de manière concomitante.

Que copie de cette résolution soit acheminée à la municipalité de Low ainsi qu'à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

R1211-269

Festival Images et Lieux- Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE Le Festival Images et Lieux (FIL) a fait parvenir à la municipalité une demande d'aide financière visant à amortir les frais de transport scolaire offert à tous les élèves du primaire et du secondaire de la Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre d'une activité de visionnement d'un film qui aura lieu durant la semaine du 19 au 23 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE ce sont 103 élèves de l'école Ste-Croix de Messines qui participeront à cette activité;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le transport scolaire des élèves de l'école de Messines lors de cette activité, il est nécessaire d'avoir deux autobus et dont les frais s'élèvent à 200.00\$;

CONSIDÉRANT QUE le FIL a informé la municipalité que la Ville de Maniwaki a accepté de doubler le montant que nous leur attribuerons;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une aide financière au Festival Images et lieux représentant 50% des coûts du transport scolaire qui sera offert aux élèves de l'école Ste-Croix de Messines lors de l'activité qui sera organisée durant la semaine du 19 au 23 novembre 2012.

Par conséquent, le déboursé d'une somme de 100.00\$ est autorisé.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1211-270

Changement d'adresse civique

CONSIDÉRANT QUE suite à la modification par le service de l'urbanisme de la municipalité de l'adresse civique de l'immeuble du citoyen ci- après nommé le demandeur, ce dernier a fait parvenir un courriel à l'attention du conseil municipal, en date du 25 octobre 2012 demandant de reconsidérer la décision de changer son adresse civique;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du courriel du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse approfondie du dossier relatif à la modification de l'adresse civique de l'immeuble du demandeur, le conseil est d'avis que la modification faite était nécessaire pour des raisons de sécurité publique, non seulement pour les occupants de l'immeuble visés, mais également pour les autres citoyens du secteur. Que malgré le fait qu'il aurait été possible de procéder à la nomination d'un nom de rue à l'artère privée située près de l'immeuble du demandeur, dont les immeubles sont identifiés par les numéros 41 à 47, que cette mesure aurait également entraînée la modification du numéro civique de l'immeuble du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le conseil est conscient du désagrément causé par la modification d'une adresse civique à un citoyen, et du fait que la Municipalité est responsable de l'attribution des numéros civiques sur son territoire, la Municipalité se doit de modifier les adresses civiques des immeubles sis sur son territoire lorsqu'elle est informée ou qu'elle se rend compte d'une situation qui pourrait mettre en danger la sécurité d'un citoyen lors d'un appel de service d'urgence. Compte tenu de ceci, la décision de modifier une adresse civique se doit de reposer sur un seul critère, soit de la sécurité des citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil maintien la décision du service d'urbanisme, dont l'immeuble du demandeur portera dorénavant le numéro civique : « 49, chemin de la Ferme ».

ADOPTÉE

R1211-271

Avis de motion- règlement de numéros civiques

Avis de motion est donné par la conseillère Francine Jolivette qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un règlement concernant les numéros civiques.

ADOPTÉE

R1211-272

Avis de motion- règlement 2011-294- SQ 2011-0007 sur les alarmes (modifié)

Avis de motion est donné par le conseiller Charles Rondeau qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un règlement sur les alarmes (modifié).

ADOPTÉE

R1211-273

Adjudication d'un contrat pour l'achat de plaquettes et accessoires pour les numéros civiques

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres en commun 120214 – numéros civiques, tel que préparé par la MRC Vallée-de-la-Gatineau, un contrat a été adjugé à l'entreprise Enseignes Performance Plus de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'appel d'offres la municipalité se doit de déposer sa commande de quantité dans les trente jours de l'adjudication de la soumission;

CONSIDÉRANT QU'en plus d'autoriser l'achat d'un nombre de plaquettes de numéros civiques, de fiche et poteaux d'une quantité suffisantes pour les besoins immédiats et d'un pourcentage pour des fins d'utilisations futures, le conseil souhaite établir les règles relatives au paiement des plaquettes, d'accessoires pour numéros civiques et des frais d'installation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise l'administration municipale de placer une commande d'un nombre suffisant de plaquettes, d'accessoires pour numéros civiques et ce, dans une quantité jugée nécessaire permettant l'implantation du programme sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Messines, d'une quantité supplémentaire d'un nombre maximal de 10% des besoins immédiats pour une future utilisation et ce, conformément à l'appel d'offres en commun 120214.

Que la dépense découlant de la commande soit acquittée à partir du surplus non affecté de la municipalité.

Que la dépense engendrée soit récupérée selon la formule payeurs utilisateurs, soit sous forme de taxe spéciale applicable lors de la taxation pour l'année 2013, tel qui suit à savoir :

- Que chaque immeuble se verra appliquer une taxe spéciale représentant le prix d'achat d'une plaquette d'accessoire nécessaire à son identification et des frais d'installation;
- Que chaque immeuble dont l'installation de plaquette directionnelle est jugé nécessaire, celle-ci se verra appliquer en plus, des frais ci-dessus, des frais additionnels, le montant sera calculé en tenant compte du prix de revient de la ou les plaquettes et accessoires directionnels, des frais d'installation, en additionnant ces coûts et en divisant celle-ci par le nombre d'immeubles identifiés sur la ou les plaquettes;

- Le montant applicable pour l'installation de chaque fiche et poteau, incluant la ou les plaquettes est établi pour l'année 2012 – 2013 à 5\$ par propriété.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : Les montants applicables relatifs à la taxe spéciale devront être inclus dans le règlement de taxation pour l'année 2013.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1211-274

ABVLBS- demande de déboursé d'une aide financière

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration du budget 2012 le conseil a réservé un montant de 4 200.00\$ à titre de contribution à l'association du bassin versant du lac Blue Sea (ABVLBS);

CONSIDÉRANT QUE madame Lucie Joanis, trésorière de l'ABVLBS, a fait parvenir une demande de déboursé d'aide financière au nom de l'association, incluant des pièces justificatives et ce, en ce qui a trait aux actions : Réseau de surveillance d'eau (RSVL) des lacs Grant et Laverdure – 700\$ et la dépense relative à l'action reliée à la caractérisation du lac Laverdure par l'organisme ABV des 7, de Gatineau – 1500\$;

CONSIDÉRANT QUE dans la même demande de déboursé, madame Joanis demande au nom de l'ABVLBS la somme de 1500\$ en frais d'administration et communication avec les membres ainsi qu'une campagne de sensibilisation aux myriophylles;

CONSIDÉRANT QUE le dg informe les membres du conseil qu'à son avis les pièces justificatives fournies par la trésorière de l'ABVLBS, madame Joanis pour les dépenses relatives au projet RSVL au montant de 700\$ et du projet de caractérisation du lac Laverdure au montant de 1500\$ sont conformes à la dépense. En ce qui a trait à la demande financière de 1500\$ en frais d'administration et pour le projet de communication sur les myriophylles, il est d'avis par le dg que dû à la nature même de cette dépense il est difficilement justifiable avec des pièces quelconques, par contre le dg déclare avoir pris connaissance de certaines actions de la campagne de sensibilisation sur le myriophylle (distribution de porte-clés);

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise le déboursé de la contribution à l'ABVLBS pour l'année 2012 et ce pour la somme total demandée, soit de 3700.00\$.

Note au procès-verbal : La demande de contribution financière a été allouée en totalité à la demande de l'ABVLBS malgré le fait que la somme de 1500\$ demandée pour des fins de frais d'administration et communication avec les membres ainsi que la campagne de sensibilisation aux myriophylles n'avait pas été retenue lors de l'élaboration du budget 2012. Le conseil déclare que cette contribution a été rendue possible dû au fait que la somme réclamée dans le cadre du projet de caractérisation du lac Laverdure a nécessité une dépense de 1500\$ et ce au lieu de 3500\$ tel que réservé au budget 2012 de la municipalité.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1211-275

Municipalité de Lac Sainte-Marie- Demande de résolution d'appui pour la société de transport de la Haute-Gatineau

CONSIDÉRANT QU'il est important pour le développement économique de la région qu'un service de transport collectif interurbain soit maintenu sur l'ensemble du territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les TRANSPORTS LEMENS assurent un transport en commun interurbain sur les territoires des Municipalités régionales de comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des Collines; (*Maniwaki- Ottawa à tous les jours*);

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide gouvernemental au transport collectif régional soutient les initiatives de service de transport collectif en milieu rural et de dessertes interrégionales permettant ainsi d'accroître l'utilisation du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, une subvention peut être accordée au TRANSPORT LEMENS pour assurer le maintien des services qui sont menacés à court terme ou dont le niveau de service risque de se retrouver sous le minimum requis;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'appuyer TRANSPORT LEMENS dans ses démarches auprès des autorités compétentes du Ministère des Transports du Québec dans le but de recevoir une aide financière afin de maintenir des services de transport collectif en milieu rural sur les territoires des Municipalités régionales de comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des Collines.

QU'UNE copie de cette résolution soit acheminée dans chacune des municipalités de notre MRC ainsi qu'à la MRC des Collines pour appui.

QU'Une copie soit également acheminée au Ministère des Transports du Québec, à la députée du Comté de Gatineau, ainsi qu'au Ministère des transports du Québec, direction de l'Outaouais.

ADOPTÉE

R1211-276

Dossier de Bernard Labonté- quittance finale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède une hypothèque légale résultant d'un jugement publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau, le 12 septembre de l'année 2000, sous le numéro 387373 sur la propriété de monsieur Bernard Labonté;

CONSIDÉRANT QUE toutes sommes dues en capital, intérêts et frais en vertu de cet acte a été reçues au complet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

De donner quittance générale et finale de toute somme qui nous est due aux termes de l'acte susmentionné, et consent à la radiation de l'inscription de toutes hypothèques et droits résolutoires nous résultant de cet acte et par conséquent autorise le maire, Ronald Cross et le Directeur général, Jim Smith, à signer au nom de la municipalité tous documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1211-277

Adoption de la liste des comptes dus au 31 octobre 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2012, dont celui-ci représente une somme de 93 091.15\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1211-278

Pour accepter la liste des comptes payés au 31 octobre 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2012, dont celle-ci représente la somme de 237 222.57\$ pour 67 chèques émis et la somme de 32 161.71\$ pour 25 prélèvements effectués et ce pour la somme totale de 269 384.28\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1211-279

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct ou par chèque

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 17 septembre au 19 octobre 2012, dont celle-ci représente la somme de 36 415.00\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1211-280

Rapport du DG des dépenses engagées au 29 octobre 2012

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} octobre au 25 octobre 2012, dont celui-ci représente une somme de 67 301.44\$ moins déductions faites des dépenses approuvées par résolution au montant de 62 383.25\$ donc pour un montant total de 4 918.19\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R1211-281

Politique sur l'identification de la présence d'un réservoir de propane de 100 livres et plus ou d'oxygène

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution # 2012-R-AG255 de la MRCVG concernant une recommandation aux municipalités locales pour l'uniformisation d'un système d'identification de la présence d'un réservoir de propane de 100 livres et plus ou d'oxygène;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de messines souhaite adopter une politique sur l'identification de la présence d'un réservoir de propane de 100 livres et plus ou d'oxygène sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil autorise l'achat de 120 pastilles d'identification conformes aux recommandations du comité de sécurité incendie de la MRCVG, dont 90 pastilles de couleur jaunes identifieront le gaz propane et 30 de couleur blanches l'oxygène;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité incendie local recommande que lors de l'installation des pastilles sur les poteaux de numéros civiques, qu'elles soient installées sur 3 façades du poteau dans le but de s'assurer que celles-ci soient apparentes à partir du chemin d'accès lors de l'arrivée des pompiers;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'adoption de la présente politique sur l'identification de la présence d'un réservoir de propane de 100 livres et plus ou d'oxygène sur le territoire de la municipalité de Messines par le biais de l'installation de pastilles de couleur sur les poteaux de plaquettes de numéros civiques.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1211-282

Maxime Galipeau pompier- réclamation pour frais de déplacement

CONSIDÉRANT QUE le nouveau pompier, monsieur Maxime Galipeau, réclame des frais de déplacement lors de la prise d'examen à la SAAQ de Mont-Laurier afin d'obtenir son permis de la classe 4A pour les véhicules d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité incendie local recommande le paiement des frais de déplacement de monsieur Galipeau;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement des frais de déplacement tel que réclamé par monsieur Maxime Galipeau au montant de 76.50\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1211-283

Autorisation d'envoi des rapports DSI-2003 à la MRCVG

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une copie de la résolution de la MRCVG concernant une recommandation aux municipalités locales d'adopter une résolution concernant l'envoi des rapports DSI-2003 à la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité incendie local recommande l'adoption d'une résolution tel que demandé par la MRCVG;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité autorise l'envoi des rapports DSI-2003 à la MRCVG après chaque intervention incendie.

De plus, le maire, monsieur Ronald Cross, et le directeur général, monsieur Jim Smith, sont autorisés à signer l'engagement de réciprocité d'utilisation et de confidentialité entre la MRCVG et la municipalité de Messines.

ADOPTÉE

R1211-284

Formation Pompier 1, section 1

CONSIDÉRANT QUE conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) la municipalité se doit d'assurer la formation des nouveaux pompiers;

CONSIDÉRANT QUE messieurs David Beauregard et Maxime Galipeau sont en attente de recevoir la formation Pompier 1, section 1,

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise l'inscription et la dépense reliée à la formation pompier 1, section 1 des pompiers David Beauregard et Maxime Galipeau.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1211-285

Adoption d'une politique sur les codes incendie uniformisés

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution # 2012-R-AG258 de la MRCVG concernant une recommandation aux municipalités locales pour l'adoption des codes incendie uniformisés;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité incendie local de la MRCVG propose par le biais de cette résolution l'adoption des codes incendie uniformisés tel que décrits ci-dessous :

Codes incendie pour les services de sécurité incendie

10-01	À l'écoute	10-31	Demande environnement Québec
10-02	Répéter le message	10-32	Demande l'itinéraire pour aller sur les lieux
10-03	Mission annulée	10-33	Demande travaux publics
10-04	Message reçu	10-34	Demande ambulance
10-05	En route ou disponible	10-35	Demande police

10-06	Non disponible	10-36	Demande Hydro Québec
10-07	Intervention nécessaire	10-37	Demande gaz métropolitain
10-08	Secours suffisant, aggravation improbable	10-38	Demande remorque
10-09	Secours engagés à plein, aggravation possible	10-39	Demande test radio
10-10	Incendie sous contrôle	10-40	Avez-vous la provenance de l'appel
10-11	Force de frappe atteinte	10-41	Non disponible pour répondre à l'appel
10-12	Transmettez la 2 ^e alarme	10-43	Présence de matières dangereuses
10-13	Transmettez la 3 ^e alarme	10-44	Présence de personnes à mobilités réduites
10-14	Transmettez la 4 ^e alarme	10-49	Non disponible en route pour la caserne
10-15	Transmettez la 5 ^e alarme	10-50	Code prioritaire
10-16	En route pour l'appel	10-51	Remplissage complété
10-17	Arrivé sur les lieux de l'appel	10-52	Réservoir déchargé
10-18	En reconnaissance	10-68	Approche silencieuse en code B
10-19	Fausse alarme	10-70	Effondrement structure sauvetage requis
10-20	Donnez votre position	10-75	Bâtiment à risque particulier
10-21	Donnez l'emplacement de l'intervention	10-80	Bâtiment vacant
10-22	Service non requis libérez les unités	10-90	Bâtiment dangereux
10-23	Communiquez par téléphone	10-99	Arrêt cardiaque
10-24	Avez-vous capté le message	10-101	N'utilisez pas la radio pour cet appel
10-25	Demandons un enquêteur sur les lieux	Code rouge	Danger retrait immédiat de toutes les équipes à l'intérieur du bâtiment
EN CONSÉQUENCE, toutes les unités			

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des codes incendie uniformisés tel que décrits ci-dessus.

ADOPTÉE

R1211-286

Adoption du formulaire de collecte de données pour les statistiques

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité incendie local de la MRCVG recommande l'adoption du formulaire de collecte de donnée pour les statistiques de prévention;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte de donnée va permettre de mieux connaître les risques et les faiblesses en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le formulaire de collecte de donnée pour les statistiques de prévention tel que déposé par la MRCVG et de l'acheminer annuellement à cette dernière.

ADOPTÉE

R1211-287

Formation sur la vérification des avertisseurs de fumée

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur préventionniste de la MRCVG, monsieur Sylvain Pépin, informe la municipalité de la formation sur la vérification des avertisseurs de fumée qui se tiendra le 8 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la formation sur la vérification des avertisseurs de fumée découle du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité incendie local recommande la formation de deux pompiers pour la tenue de la présente formation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le chef pompier, monsieur André Galipeau, et le pompier, monsieur Normand Michaud, à assister à la formation qui sera donnée le 8 décembre prochain au Centre multiculturel de Messines sur les avertisseurs de fumée. De plus, la municipalité s'engage à payer les frais d'inscription et les frais de déplacement s'y rattachant.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1211-288

Avis de motion- Règlement de constitution d'un service incendie

Avis de motion est donné par le conseiller Charles Rondeau qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un projet de règlement concernant la constitution d'un service incendie.

ADOPTÉE

R1211-289

Sécurité incendie- Offre de Mobilonde

CONSIDÉRANT QUE la Radio CHGA de Maniwaki est propriétaire d'une petite remise sur le site du Mont Morissette et qu'elle a décidé de démolir la remise et de la remplacer par une nouvelle construction. Que les municipalités de Blue Sea et Messines louent un espace à l'intérieur de la remise pour y aménager des équipements de communication pour leurs services d'incendie et de travaux publics respectifs;

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande des municipalités, d'un estimé des coûts relatifs aux frais de déplacement des équipements dans le nouveau bâtiment, auprès de l'entreprise Mobilonde de Maniwaki, le représentant de Mobilonde, Peter Britt a informé les municipalités à l'effet que le bloc d'alimentation et le chargeur présentement installés dans la remise sont tous deux défectueux et qu'ils doivent être remplacés;

CONSIDÉRANT QUE suite au rapport sur l'état des équipements par Mobilonde, cette dernière a été invitée à soumettre une cotation pour le remplacement des équipements désuets;

CONSIDÉRANT l'importance que les équipements de communication jouent en matière de sécurité et de l'importance de s'assurer que ceux-ci soient toujours opérationnels, une demande de proposition de contrat de service et d'entretien a également été demandée à l'entreprise Mobilonde;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise la dépense pour l'achat et l'installation des équipements de communication dans la nouvelle remise de CHGA, à l'entreprise Mobilonde de Maniwaki, pour la somme de 971.00\$, en plus des taxes applicables, tel qui suit à savoir :

- Un bloc d'alimentation et chargeur intel :	201.00\$
- Un module déconnection batterie faible (low voltage déconnecte) :	230.00\$
- Une batterie industrielle 12 volt 110AH décharge profonde entièrement scellée sans écoulement ni odeur :	315.00\$
- Installation complète au Mont Morissette sur répéteur Kenwood :	225.00\$

Il est également résolu d'autoriser la dépense relative à un contrat de service et d'entretien sur une base trimestrielle à l'entreprise Mobilonde de Maniwaki, pour la somme de 45.00\$ par mois, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013;

D'autoriser le directeur général de signer au nom de la municipalité le contrat de service et entretien liant les deux parties.

Note au procès-verbal : Compte tenu que les municipalités de Blue Sea et de Messines sont copropriétaires des équipements visées par la présente résolution, l'autorisation qui en découle est conditionnelle à ce que la municipalité de Blue Sea adopte une résolution dans le même sens. De plus, la dépense autorisée par le conseil de messines dans la présente résolution est de l'ordre de 50% de la totalité de celle-ci, l'autre 50% sera à la charge de la municipalité de Blue Sea.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

TRANSPORT

R1211-290

Sablère Lafontaine- Autorisation de paiement pour l'achat de gravier

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture pour l'achat de 18 250 T.M. de gravier brute à 1\$ la T.M. aux frères Jean-Guy et François Lafontaine et ce conformément à l'entente convenue entre les deux parties, soit d'une somme de 18 250\$.

Il est également autorisé de procéder au déboursé de la somme de la redevance applicable relatif au règlement sur les sablières et carrières, d'un montant de .53¢ la TM, soit d'une somme totale de 9 805\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1211-291

Nomination d'un employé attitré aux services des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE suite au départ précipité d'un employé attitré aux travaux publics et des besoins de combler ce poste d'opérateur laissé vacant;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse des CV reçus des candidats potentiels, le comité d'administration recommande l'embauche du candidat George Bénard, résident au 6, chemin Guertin à Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'entériner la recommandation du comité d'administration, tel qui suit à savoir :

- a) Autorise l'embauche de George Bénard à titre d'opérateur attitré aux services des travaux publics selon les besoins du service;
- b) Que l'embauche de monsieur Bénard se fera sur une base d'essai pour la prochaine période hivernale et ce, selon les besoins du service. Période après laquelle le statut d'emploi de monsieur Bénard sera évalué pour déterminer la suite des choses;

Que le statut d'emploi sera celui applicable à l'article 2.1 (c) du contrat de travail présentement en vigueur;

Que la rémunération versée sera celle établie selon l'annexe B, l'échelon 1, tableau en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2012.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

R1211-292

Bibliothèque- autorisation d'entreprendre des travaux et d'engager une dépense

CONSIDÉRANT QUE le comité de la bibliothèque a déposé un projet de réfection du local de la bibliothèque auprès des membres du conseil et que le coût de réalisation des travaux est estimé à 40 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable au projet déposé et souhaite aller de l'avant avec celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration du budget 2012, un montant de 8500\$ avait été réservé à même du budget pour des fins de rénovation du local de la bibliothèque et qu'en plus de cette somme, le conseil procédera à des virements de crédit à partir de d'autres postes budgétaires dont les montants demeurent non utilisés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise le directeur général d'entreprendre des travaux et d'engager une dépense permettant de réaliser des travaux de rénovation du local de la bibliothèque, pour la somme de 25 000\$.

Il est de plus autorisé de procéder à des virements de poste budgétaire afin de prévoir des sommes nécessaires, tel qui suit à savoir :

N°	Poste GL	Montant
1	03-31075-721-1	8 000.00
2	03-31022-725	4 620.00
3	03-31072-722	5 000.00
4	02-70230-522	7 380.00
	Total :	25 000.00\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1211-293

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h30.

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire- trésorier